

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 17515
Numéro SIREN : 534 133 947
Nom ou dénomination : BLACK CODE

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2020 sous le numéro de dépôt 100237

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 19-11-2020

N° DE DEPOT : 100237

N° GESTION : 2011B17515

N° SIREN : 534133947

DENOMINATION : BLACK CODE

ADRESSE : 13 rue Vivienne 75002 Paris

MILLESIME : 2019

BLACK CODE

Société par actions simplifiée

13, Rue Vivienne

75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ACCEFI
143 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

BLACK CODE

Société par actions simplifiée

13, Rue Vivienne

75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société BLACK CODE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BLACK CODE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 25 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou



non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 8 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

ACCEFI

Deloitte & Associés



Dimitri BANNIER



Albert AIDAN



BLACK CODE

Sommaire

Bilan		1
<i>ACTIF</i>		<i>1</i>
	<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
	<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
<i>PASSIF</i>		<i>2</i>
	<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
	<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
	<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat		3
Annexes Légales 2019		5

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement	362 964	351 811	11 152	31 069	- 19 917	
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	21 510	14 025	7 485	9 507	- 2 022	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 665	25 334	9 331	12 272	- 2 941	
Autres immobilisations corporelles	71 160	48 552	22 608	26 299	- 3 691	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	3 608 539	2 000	3 606 539	3 558 239	48 300	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	18 205		18 205	36 224	- 18 019	
TOTAL (I)	4 117 044	441 723	3 675 320	3 673 610	1 710	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 638		1 638	1 950	- 312	
Clients et comptes rattachés	1 213 398		1 213 398	1 072 414	140 984	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	3 353		3 353	2 489	864	
. Etat, impôts sur les bénéfices				5 444	- 5 444	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	58 195		58 195	25 406	32 789	
. Autres	3 303 789		3 303 789	2 507 556	796 233	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	10 694		10 694	260 908	- 250 214	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	31 788		31 788	26 185	5 603	
TOTAL (II)	4 622 854		4 622 854	3 902 352	720 502	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	5 492		5 492		5 492	
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	8 745 389	441 723	8 303 666	7 575 962	727 704	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 471 510)	471 510	471 510	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 899 620	3 899 620	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	29 843	15 938	13 905
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		173	- 173
Résultat de l'exercice	41 882	278 097	- 236 215
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	12 307	3 587	8 720
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	4 455 161	4 668 924	- 213 763
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	700 334	673 398	26 936
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	682 921	829 390	- 146 469
. Découverts, concours bancaires	60 267		60 267
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	750 000		750 000
. Associés	880 291	1 077 056	- 196 765
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 898	52 598	149 300
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	61 472	88 158	- 26 686
. Organismes sociaux	48 491	82 672	- 34 181
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	57 532	35 908	21 624
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	16 299	1 142	15 157
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	386 963	64 624	322 339
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	2 037	2 090	- 53
TOTAL (IV)	3 848 505	2 907 038	941 467
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	8 303 666	7 575 962	727 704

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	1 408 711		1 408 711	1 525 594	- 116 883	-7,66
Chiffres d'affaires Nets	1 408 711		1 408 711	1 525 594	- 116 883	-7,66
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			47 911	49 018	- 1 107	-2,26
Autres produits			143 779	113 790	29 989	26,35
Total des produits d'exploitation (I)			1 600 401	1 688 403	- 88 002	-5,21
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			749 799	521 835	227 964	43,69
Impôts, taxes et versements assimilés			11 908	15 700	- 3 792	-24,15
Salaires et traitements			608 933	648 151	- 39 218	-6,05
Charges sociales			231 441	246 197	- 14 756	-5,99
Dotations aux amortissements sur immobilisations			32 275	65 353	- 33 078	-50,61
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			35	51	- 16	-31,37
Total des charges d'exploitation (II)			1 634 391	1 497 286	137 105	9,16
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-33 989	191 117	- 225 106	117,78
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			325 000	282 000	43 000	15,25
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			4 420	6 048	- 1 628	-26,92
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			329 420	288 048	41 372	14,36
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			169 973	174 054	- 4 081	-2,34
Différences négatives de change			248		248	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			23 702		23 702	N/S
Total des charges financières (VI)			193 923	174 054	19 869	11,42
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			135 497	113 994	21 503	18,88
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			101 508	305 111	- 203 603	-66,73

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	726	5 229	- 4 503	-86,12
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	726	5 229	- 4 503	-86,12
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 632	28 657	22 975	80,17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 720	3 587	5 133	143,10
Total des charges exceptionnelles (VIII)	60 352	32 244	28 108	87,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-59 626	-27 015	- 32 611	120,71
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 930 548	1 981 680	- 51 132	-2,58
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 888 666	1 703 583	185 083	10,86
RESULTAT NET	41 882	278 097	- 236 215	-84,84
Dont Crédit-bail mobilier	677	739	- 62	-8,39
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales 2019

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 8 303 666,14 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 41 881,57 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Evènement post clôture

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Frais d'établissement
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Obligations convertibles
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis conformément avec les dispositions du règlement ANC N° 2018-01

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. BLACK CODE SAS revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges, certains actifs incorporels ainsi que les hypothèses retenues pour l'établissement des business plan utilisées pour la valorisation des titres de participation

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les participations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont dépréciées lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est fondée sur la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées. Rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés et de leurs perspectives, de leur plus-value d'actif et de développement

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evènement post clôture-Crise sanitaire liée au COVID 19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation dans le contexte suivant : La situation épidémique liée au Covid-19 a affecté significativement à compter de mars 2020 l'activité du groupe (fermeture des restaurants imposée par les gouvernements) conduisant à une situation incertaine dont les impacts dépendent notamment de la durée de cette crise.

Dans ce contexte, la gouvernance a pris l'ensemble des mesures possibles pour limiter les impacts.

A la date d'arrêté des comptes annuels, des prévisions de trésorerie ont été établies intégrant à la fois :

- a) Des plans d'actions mis en œuvre et des mesures d'aides gouvernementales :
 - Recours au chômage partiel dans les sociétés opérationnelles du Groupe.
 - L'encaissement de prêts garantis par l'Etat (PGE) par les banques historiques au niveau des filiales
 - Renégociation des délais de paiement fournisseurs et des contrats bailleurs
- b) Un ralentissement de l'activité sur les mois post réouverture du chiffre d'affaires au regard de l'année précédente.

Sur la base des prévisions actualisées au 15 juin 2020 intégrant des hypothèses d'activité dégradée et les plans d'actions évoqués ci-dessus, la trésorerie dégagée par l'activité, après paiement du passif courant, s'avère suffisante pour honorer les passifs exigibles à moyen terme. Dans ce contexte, les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	362 964		
Autres immobilisations incorporelles	21 510		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	34 665		
Autres installations, agencements, aménagements	10 322		
Matériel de transport			2 135
Matériel de bureau, informatique, mobilier	57 989		715
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	102 976		2 850
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	3 560 239	49 300	1 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	36 224		362
TOTAL	3 596 462	49 300	1 362
TOTAL GENERAL	4 083 912	49 300	4 212

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			362 964	346 404
Autres immobilisations incorporelles			21 510	15 444
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			34 665	34 665
Autres installations, agencements, aménagements			10 322	10 322
Matériel de transport			2 135	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			58 703	55 188
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			105 826	100 175
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			3 608 539	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		18 382	18 205	
TOTAL		18 382	3 626 744	
TOTAL GENERAL		18 382	4 117 044	462 023

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	331 894	19 917		351 811
Autres immobilisations incorporelles	12 003	2 022		14 025
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	22 393	2 941		25 334
Installations générales, agencements divers	5 846	1 032		6 878
Matériel de transport		44		44
Matériel de bureau, informatique, mobilier	36 166	5 464		41 630
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	64 405	9 482		73 887
TOTAL GENERAL	408 302	31 421		439 723

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	19 917			8 720	
Autres immobilisations incorporelles	2 022				
Terrains					
Constructions sur soi propre					
Constructions sur soi d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 941				
Installations générales, agencements divers	1 032				
Matériel de transport	44				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 464				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	9 482				
TOTAL GENERAL	31 421			8 720	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices		8 346	854	5 492
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogeatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	3 587	8 720		12 307
TOTAL Provisions réglementées	3 587	8 720		12 307
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	2 000			2 000
TOTAL Dépréciations	2 000			2 000
TOTAL GENERAL	5 587	8 720		14 307
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		8 720		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	18 205		18 205
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 213 398	1 213 398	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 353	3 353	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	58 195	58 195	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	3 215 569	3 215 569	
Débiteurs divers	88 220	88 220	
Charges constatées d'avance	31 788	31 788	
TOTAL GENERAL	4 628 728	4 610 523	18 205
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	700 334	700 334		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	60 267	60 267		
- plus d'un an	682 921	202 658	393 323	86 940
Emprunts et dettes financières divers	750 000	750 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	201 898	201 898		
Personnel et comptes rattachés	61 472	61 472		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 491	48 491		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	57 532	57 532		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	16 299	16 299		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	880 291	880 291		
Autres dettes	386 963	386 963		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 037	2 037		
TOTAL GENERAL	3 848 505	3 368 242	393 323	86 940
Emprunts souscrits en cours d'exercice	750 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	199 837			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	11.152	20,00
TOTAL	11.152	20,00

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	112 479
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	3 353
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	115 832

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	154 953
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 444
Dettes fiscales et sociales	73 946
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	246 379
TOTAL	501 722

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	31 788	2 037
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	31 788	2 037

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 186 424	
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	160 747	
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 347 171	

Commentaires :

903 347 actions ordinaires à 0.35

443 824 actions à dividendes prioritaires à 0.35

Obligations convertibles

Nombre	Valeur
60 000	600 000

Etendue des droits qu'elles confèrent :

Etendue des droits qu'elles confèrent :

1. Emission le 24/07/2015 de 30 000 obligations de 10 euros chacune.
Intérêt annuel au taux fixe de 4%
Terme des obligations convertibles en actions : 24/07/2020
Parité : 1 obligation convertible donnera droit à 4 actions ordinaires de la société
2. Emission le 30/06/2016 de 30 000 obligations de 10 euros chacune.
Intérêt annuel au taux fixe de 4%
Terme des obligations convertibles en actions : 23/07/2020
Parité : 1 obligation convertible donnera droit à 4 actions ordinaires de la société

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	1 408 711
TOTAL	1 408 711

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	1 408 711
TOTAL	1 408 711

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Autres engagements donnés : Avals et cautions	652 959
Engagements données à IZAKAYA	574 000
Engagements données à OREX	1 742 952
Engagements données à KINUGAWA	1 913 000
Engagements données à ANJOU	168 000
Prêt CIC- 300.000 Euros: Nantissement de compte de titres financiers chez un tiers Et BPI FRANCE- Garantie 15% Prêt SG- 282.500 Euros Garantie BPI France	
TOTAL	5 050 911
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	4 397 952

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	16 950
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	16 950

Commentaires :

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	8	

Commentaires :

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées		57.864	
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL		57.864	

Commentaires :

Modalités de calcul:

- Table de mortalité utilisée: INSEE 2012-2014
- Taux d'actualisation: 0.77 %
- Méthode de calcul: Rétrospective Prorata Temporis
- Salariés pris en compte: Présent au 31.12.19 (hors apprentis, stagiaires)
- Initiative du départ: le départ intervient à l'initiative du salarié
- Agé prévu pour le départ à la retraite (sauf dérogation individuelle): 62 ans
- Taux de charges sociales patronales: 43% pour les cadres, 43% pour les non cadres

Autres informations

Management Fees :

Le calcul est fait au prorata du chiffre d'affaires des sociétés du groupe ainsi qu'en fonction de la répartition de la rémunération du personnel du siège au prorata du temps passé.

Mise à disposition du personnel :

La refacturation se fait entre les sociétés du groupe en tenant compte du taux horaire du salarié et charges sociales correspondantes.

Engagements de retraite :

Les engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres ou associés de son personnel ainsi que des mandataires sociaux, en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite à savoir : pensions, complément de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite sont non significatives compte tenu de l'ancienneté des salariés. A ce titre, il n'a pas été jugé pertinent pour constater ces engagements sous forme de provision.

Intérêts des comptes courants :

Absence de calcul des intérêts des comptes courants entre les sociétés du groupe.

Variation des capitaux propres :

Libellés	Solde Début exercice	Affectation Résultats N-1	Aug Capital et PE	Résultat de L'exercice	Distribution de Dividendes	Solde de Fin d'exercice
Capital	471.509					471.509
Primes D'émission	3.899.620					3.899.620
Réserves légales	15.938	13.905				29.843
Report à nouveau	173			-173		
Résultat de L'exercice	278.096	-13.905		-264.192		3.587
Total	4.665.337	0		-264.365		4.404.559

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SAS OREX	106 200	428	100,00	1 328 500	1 328 500		1 742 952	3 812 460	92 437	
SAS YOKO	24 072	-825 089	100,00	130 470	129 470	723 598		681 733	60 716	
SAS BC EVENT	1 000	7 913	100,00	309 668	308 668	245 928		948 774	-69 316	
SAS IZAKAYA	246 000	-573 655	100,00	246 000	246 000	267 796	574 000	1 911 367	151 092	
SAS KINU ST BARTH	700		70,00			77 928				
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SAS KINUGAWA	106 701	-950 975	44,59	701 000	701 000	1 224 596	1 913 000	6 008 899	17 754	
SAS ANJOU	120 000	-1 046 462	50,00	793 600	793 600	537 645	168 000	2 627 200	-424 690	
SAS ADD	1 000	-62 459	50,00	50 000	50 000	88 220		329 289	-54 733	
SARL STC DU JARDIN	10 000		30,00	48 600	48 600	138 979		881 503	-240 894	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

SAS KINU ST BARTH: crée le 22/10/19

BLACK CODE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 471.509,85 euros
Siège social : 13, rue Vivienne – 75002 Paris
RCS Paris 534 133 947
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt,
Le dix septembre,
A 10 heures,

Les associés de la société Black Code (la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social de la Société, sis 13, rue Vivienne – 75002 Paris sur convocation du Président.

(...)

I. de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les statuts et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des co-Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019, **approuve** lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle **donne** au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale **prend acte** que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les statuts, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 41.882 euros de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau bénéficiaire antérieur : 0 euro ;
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 41.882 euros ;

Affectation :

- Sur le résultat bénéficiaire de l'exercice (i.e. 41.882 euros) :
 - Dotation de la réserve légale pour un montant de 2.094 euros (i.e. 5% du résultat de l'exercice) ;
 - Le solde, soit un montant de 39.788 euros, à titre de dividendes prioritaire au titre des ADP2013.

Compte tenu du fort impact financier de la crise sanitaire sur la Société, l'Assemblée Générale **décide** de bloquer le montant distribué au titre des ADP2013, soit 39.788 euros, en compte courant associés ADP 2013.

L'Assemblée Générale **prend acte**, en tant que de besoin que :

- Le montant du dividende prioritaire au titre des ADP2014 sera de 0 euro par ADP2014.
- Le montant du dividende au titre des actions ordinaires sera de 0 euro par action ordinaire.

L'Assemblée Générale **prend acte** que les dividendes perçus sont assujettis (i) à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts dont le taux s'élève à 12,8%, ainsi (ii) qu'aux prélèvements sociaux de 17,2%.

Les dividendes sont éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3 2° du Code général des impôts, en cas d'option globale, expresse et irrévocable par le contribuable à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu des Revenus de Capitaux Mobiliers (« RCM ») et plus-values.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale **prend acte** de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
Exercice clos le 31.12.2018	264.365 euros		-
Exercice clos le 31.12.2017	-	-	-
Exercice clos le 31.12.2016	30.973 euros	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les statuts et après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, **approuve** les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

Non renouvellement du mandat de Deloitte & Associés en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les statuts,

prend acte que le mandat du cabinet Deloitte & Associés, co-Commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à expiration,

décide de ne pas renouveler le mandat du Cabinet Deloitte & Associés, la Société ayant déjà un Commissaire aux comptes titulaire (i.e. ACCEFI) et n'étant pas soumise à l'obligation de nommer deux Commissaires aux comptes titulaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

Non renouvellement du mandat de BEAS en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les statuts,

prend acte que le mandat du cabinet BEAS, co-Commissaire aux comptes suppléant, est arrivé à expiration,

décide de ne pas renouveler le mandat du cabinet BEAS, la Société ayant déjà un Commissaire aux comptes suppléant (i.e. M. Jacques Parent) et n'étant pas soumise à l'obligation de nommer deux Commissaires aux comptes suppléants.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

II. de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

SEPTIEME RESOLUTION

Modification des statuts aux fins de simplification du fonctionnement de la Société et de mise à jour avec les récentes réformes législatives en matière de droit des sociétés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président, **décide** de modifier les articles 1, 8, 10.3, 19 et 23 des statuts comme suit :

« ARTICLE PREMIER - FORME

(...)

Elle ne peut procéder à une offre au public sous sa forme actuelle de Société par actions simplifiée, mais peut procéder à des offres réservées à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs. »

« ARTICLE 8 - COMPTES COURANTS

L'associé unique ou les associés, selon le cas ainsi que le Président peuvent, dans le respect de la réglementation en vigueur, mettre à la disposition de la Société toutes sommes dont celle-ci peut avoir besoin sous forme d'avances en « Comptes courants ».

Les conditions et modalités de ces avances sont déterminées d'accord commun entre les parties intéressées. Elles sont, le cas échéant, soumises à la procédure d'autorisation et de contrôle prévue par la loi. »

« ARTICLE 10 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - USUFRUIT

(...)

10.3 Quel que soit le titulaire des droits de vote, le nu-propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux décisions collectives. Ils doivent être convoqués à toutes les assemblées et disposent du même droit d'information. »

« ARTICLE 19 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'associé unique ou la collectivité des associés désigne, lorsque cela est obligatoire en vertu des dispositions légales et réglementaires, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, notamment en ce qui concerne le contrôle des comptes sociaux, un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants, dans le cadre d'un audit légal classique ou de l'audit légal réservé aux petites entreprises.

Lorsque la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant demeure facultative, c'est à l'associé unique ou à la collectivité des associés, qu'il appartient de procéder à de telles désignations, si il ou elle le juge opportun.

En outre, la nomination d'un Commissaire aux comptes pourra être demandée en justice par un ou plusieurs associés représentant au moins le dixième du capital.

Enfin, une minorité d'associés représentant au moins un tiers du capital peut obtenir la nomination d'un commissaire aux comptes sur demande motivée auprès de la Société.

Les Commissaires aux comptes doivent être invités à participer à toutes les décisions collectives dans les mêmes conditions que les associés. »

« ARTICLE 23 – PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux des décisions des associés sont reportés sur un registre spécial. Ces procès-verbaux sont signés par le Président.

Le registre spécial peut être tenu et les procès-verbaux établis sous forme électronique ; dans ce cas, les procès-verbaux sont signés au moyen d'une signature électronique qui respecte au moins les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. Les procès-verbaux sont datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve. »

L'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts modifiés dont un exemplaire figure en Annexe des présentes.

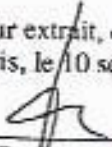
Cette résolution est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION *Pouvoir pour les formalités*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme à l'original.
Paris, le 10 septembre 2020.


Le Président
M. Romain COSTA

Annexe : statuts modifiés